

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2017 À 19 H  
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC**

---

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Pierre Hallé, district n° 1

Jim O'Brien, district n° 2

Michael Tuppert, district n° 3

Hélène Thibault, district n° 4

Jean Perron, district n° 5

Marcel Gaumont, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier  
Madame Céline Gilbert, secrétaire de direction et greffière adjointe

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

**1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**2. ORDRE DU JOUR**

2.1. Adoption de l'ordre du jour

**3. AFFAIRES COURANTES**

3.1. Avis de motion / Règlement modifiant le Règlement numéro 11290-2017 concernant la reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées, afin d'augmenter la dépense pour un montant additionnel de 577 247 \$ et d'y affecter un montant de 172 168 \$ du solde disponible du Règlement d'emprunt numéro 10470-2011 et un montant de 405 079 \$ du fonds général

3.2. Présentation du projet de Règlement numéro 11340-2017, modifiant le Règlement numéro 11290-2017 concernant la reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées, afin d'augmenter la dépense pour un montant additionnel de 577 247 \$ et d'y affecter un montant de 172 168 \$ du solde disponible du Règlement d'emprunt numéro 10470-2011 et un montant de 405 079 \$ du fonds général

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le directeur général et greffier fait un rapport verbal à l'effet que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est tenue selon la loi.

**2. ORDRE DU JOUR**

154-09-2017

**2.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé

APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

### **3. AFFAIRES COURANTES**

- 155-09-2017      **3.1 Avis de motion / Règlement modifiant le Règlement numéro 11290-2017 concernant la reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées, afin d'augmenter la dépense pour un montant additionnel de 577 247 \$ et d'y affecter un montant de 172 168 \$ du solde disponible du Règlement d'emprunt numéro 10470-2011 et un montant de 405 079 \$ du fonds général**

Le conseiller Jean Perron donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, d'un Règlement modifiant le Règlement numéro 11290-2017 concernant la reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées, afin d'augmenter la dépense pour un montant additionnel de 577 247 \$ et d'y affecter un montant de 172 168 \$ du solde disponible du Règlement d'emprunt numéro 10470-2011 et un montant de 405 079 \$ du fonds général.

- 156-09-2017      **3.2 Présentation du projet de Règlement numéro 11340-2017, modifiant le Règlement numéro 11290-2017 concernant la reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées, afin d'augmenter la dépense pour un montant additionnel de 577 247 \$ et d'y affecter un montant de 172 168 \$ du solde disponible du Règlement d'emprunt numéro 10470-2011 et un montant de 405 079 \$ du fonds général**

Le conseiller Jean Perron procède à la présentation du projet de Règlement numéro 11340-2017, modifiant le Règlement numéro 11290-2017 concernant la reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées, afin d'augmenter la dépense pour un montant additionnel de 577 247 \$ et d'y affecter un montant de 172 168 \$ du solde disponible du Règlement d'emprunt numéro 10470-2011 et un montant de 405 079 \$ du fonds général, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

### **5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

- 157-09-2017      **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 19 h 05.

---

Jean Laliberté, maire

---

Jacques Arsenault, greffier